



fédération des associations  
d'étudiant-e-s de l'Université  
de Lausanne

# Appartenance de la FAE à l'Union des Etudiant-e-s de Suisse

*Dossier à l'attention des délégué-e-s*

Préparation à l'AD du 25 avril 2016

## Sommaire :

Introduction .....	3
Demande conjointe de l'AEML, l'AESSP et le LAB .....	4
RIE III : un exemple de formalisme excessif .....	5
Initiative sur les bourses d'études : un exemple de coordination difficile .....	6
Recours contre l'AGEF : un exemple de logique <i>top-down</i> .....	9
Statuts de l'UNES : éléments problématiques .....	11
Finances de l'UNES : manque de transparence.....	13
Traductions : un fondement négligé .....	15
Processus de sortie de l'UNES : témoignages de l'AGEPoly et la skuba .....	16
Conclusion .....	19
Préavis du Bureau de la FAE concernant l'appartenance de la FAE à l'UNES.....	20

## Introduction

Pour la FAE, comme pour chaque section de l'UNES, le défi est de taille lorsqu'il s'agit de fédérer ses facultés, lesquelles fédèrent également leurs filières respectives. Pour la FAE, cela signifie plus de 14'000 étudiant-e-s à représenter, ainsi que 10 associations facultaires, alors que l'exécutif de la FAE se compose de seulement 11 personnes, parmi lesquelles 9 étudiant-e-s et deux salarié-e-s. Le défi de la communication et de la représentation est permanent et ne peut être considéré comme un acquis. C'est d'autant plus vrai à l'échelle de l'UNES, qui veut fédérer des sections séparées par des distances conséquentes, des langues différentes et des fonctionnements administratifs et culturels différents.

Etant donné les rapports problématiques récurrents avec l'UNES, la FAE a ouvert un groupe de travail lors de son Assemblée des Délégué-e-s (ci-après AD) du 24 mars 2015 afin de questionner son appartenance à la faïtière nationale. Au printemps 2015, l'AD de la FAE a ainsi pu constater que le fait d'être membre de l'UNES était chronophage et cher. Suite à des promesses de réformes en profondeur de l'UNES, l'AD de la FAE décide de temporiser le sujet afin d'analyser l'étendue et le délai des changements de fond annoncés.

En parallèle à cette demande, **le présent rapport vise à présenter les recherches du Bureau de la FAE vis-à-vis de quelques éléments problématiques quant aux rapports entre la FAE et l'UNES.** Tout d'abord, trois cas particuliers permettent d'illustrer les difficultés récentes : le recours AGEF, l'initiative sur les bourses d'études, ainsi que la RIE III. Ensuite, trois thèmes plus généraux et récurrents sont abordés : les finances, les statuts de l'UNES et la problématique des traductions. Ce dossier est également complété par des témoignages de l'AGEPoly et de la skuba, deux sections de l'UNES ayant entamé une procédure de sortie (ayant abouti ou non). Le dossier se conclut par le préavis du Bureau de la FAE quant à son appartenance à l'UNES.

Ce rapport est transmis en préparation à l'AD de la FAE du lundi 25 avril 2016, lors de laquelle la proposition suivante sera soumise au vote : **« la FAE quitte l'UNES le plus rapidement possible tout en respectant les procédures internes de l'UNES. »**

## **Demande conjointe de l'AEML, l'AESSP et le LAB**

En date du 30 mars 2016, le comité législatif de l'UNES se prononce pour le maintien du recours contre la sortie de l'AGEF, à l'unanimité moins le vote contestataire de la FAE, cette dernière considérant ce recours comme étant excessivement *top-down* et contraire aux réformes attendues (cf. Introduction). Ce vote signifie que, malgré les arguments de la FAE, les pratiques de l'exécutif de l'UNES sont validées par son législatif. *A contrario*, selon la FAE, les demandes pour adhérer à rester dans ou à quitter la faîtière nationale doivent demeurer du ressort de l'association concernée. De l'avis de la FAE, tout recours de la faîtière contre une de ses sections se doit d'être tenue pour autoritaire et fondamentalement contraire à la relation souhaitée. En cas de controverses internes, la section se devrait de traiter de ces problématiques en son sein, sans interférences de la faîtière qui serait ici en conflit d'intérêt manifeste.

En parallèle, le 15 avril 2016, le Bureau de la FAE recevait la demande suivante des associations AEML, AESSP et LAB :

*Après le vote de l'année passée demandant une amélioration des relations et de la transparence entre l'UNES et la FAE, il nous semble judicieux d'examiner les changements qui sont intervenus avec l'UNES au cours de l'année écoulée.*

*Premièrement, nous n'avons malheureusement pas remarqué de changements significatifs, et ce malgré les efforts et la bonne volonté des étudiants lausannois qui ont collaboré avec l'UNES. Deuxièmement, cette année, les charges financières ont encore augmenté, notamment par la hausse du budget traduction payé par la FAE. Troisièmement, les agissements de la faîtière envers la souveraineté d'une de ses sections, ainsi que la réaction de l'assemblée des délégués lausannois de la FAE, ont suscité la réflexion de plusieurs délégués. Tout ceci nous pousse donc à nous interroger sur la légitimité de l'appartenance de la FAE à l'UNES.*

*L'Association des Étudiants en Sciences Sociales et Politiques, l'Association des Étudiants en Médecine de Lausanne et L'Association des étudiants en Biologie demandent à mettre la question de l'appartenance de la FAE à l'UNES à l'ordre du jour lors de l'assemblée des délégués de la FAE du 25 avril.*

*Dans l'optique d'une discussion, les associations demanderesse souhaiteraient avoir la vision du bureau pour s'assurer que l'ensemble des délégués présents soient bien informés sur la question. Dans ce but le LAB, l'AESSP et l'AEML demandent un préavis formel et clair de la part du bureau.*

*Enfin, l'AEML, le LAB et l'AESSP demandent et veulent s'assurer de la tenue d'un vote sur l'objet en question : « l'appartenance de la FAE à l'UNES ».*

*Nous recommandons un vote à la fois clair et simple concernant une prise de position intitulée : « Que la FAE quitte l'UNES le plus rapidement possible tout en respectant les procédures internes de l'UNES ».*

*Concernant la problématique du formalisme excessif, le Bureau a relevé les éléments suivants, illustrés par le cas de la RIE III:*

### **RIE III : un exemple de formalisme excessif**

Le 26 octobre 2015 a lieu une votation à l'AD de la FAE pour envoyer une demande de prise de position de l'UNES au sujet de la RIE III. Le Bureau de la FAE rédige donc un document qui est envoyé sous forme de demande d'ajout à l'ordre du jour de la prochaine AD de l'UNES, en allemand et en français.

Simone Widmer, du bureau de l'UNES, répond que le papier n'est pas « formellement » correct et demande à ce qu'il soit rédigé sous forme de résolution, car « il n'est pas possible d'ajouter un point à l'ordre du jour de l'AD sans expliquer clairement son but ». Suite à un nouveau contact téléphonique avec Simone Widmer et la consultation des règlements de l'UNES, il s'avère que la proposition doit être formulée sous forme de postulat, étant donné que la demande faite à l'UNES était de prendre position par rapport à la RIE III et non de formuler une proposition détaillée à adopter lors d'une Assemblée (vote de principe). Le Bureau de la FAE corrige donc le document précédemment envoyé pour qu'il corresponde à la forme d'un postulat et le transmet en allemand et en français une seconde fois à l'UNES.

Cependant, Simone Widmer interpelle à nouveau le Bureau de la FAE, cette fois-ci sur la forme du document. En effet, l'UNES exige que le postulat soit rédigé de manière à ce que chaque langue figure dans des documents séparés, que les fichiers soient envoyés au format Word et non PDF, et enfin qu'ils soient nommés selon les règles en vigueur pour les documents de l'AD de l'UNES.

Le 9 novembre a lieu l'envoi des documents demandés à Simone Widmer (deux fichiers .docx, postulat en allemand et français, dans deux fichiers séparés).

Presque 10 jours plus tard a lieu un nouveau rebondissement : l'UNES, par le biais de Joseph Stocker, membre de son bureau, explique qu'elle ne saisit plus le contenu du postulat ! Il faut retravailler le texte pourtant approuvé formellement dans les autres mails.

Dès le lendemain, la FAE répond à Joseph Stoker pour signaler que la version allemande envoyée n'était pas la dernière version (les fautes d'orthographe ont peut-être altéré la compréhension de la version allemande. Cependant, la version française était la bonne). L'envoi de la version allemande corrigée du postulat a lieu dans la foulée.

Lors de la 165<sup>e</sup> AD de l'UNES, le postulat de la FAE est adopté « par une nette majorité ».

N'ayant pas eu de nouvelles de la part de l'UNES à ce propos, le Bureau de la FAE a été surpris d'apprendre qu'une prise de position allait être votée à la 166<sup>e</sup> AD de l'UNES, qui se déroulera du 22 au 24 avril 2016 à Berne. Malheureusement, le contenu de la prise de position s'est révélé être peu engageant, même si sur le principe, la FAE apprécie que l'UNES prenne position.

De manière générale, **le Bureau de la FAE déplore le fait qu'il ait été aussi compliqué de déposer une demande pour que la faitière se positionne sur une question aussi importante.**

*Par rapport à l'initiative sur les bourses d'études, voici ce que le Bureau relève :*

## **Initiative sur les bourses d'études : un exemple de coordination difficile**

*NB : ce rapport porte uniquement sur la période débutant à partir de septembre 2014, l'auteure n'étant arrivée à la FAE qu'à cette époque.*

La FAE s'est engagée durant l'année 2014-2015 dans la campagne de l'initiative sur les bourses d'études, soumise à votation populaire le 14 juin 2015. Certains problèmes ont cependant émergé durant la collaboration avec l'UNES, tant au niveau de la transmission d'informations concernant le financement, qui manquait de transparence, qu'au niveau du calendrier des actions de la campagne. Dès lors, en raison de ces problèmes de communication et de gestion de la part de la faïtière nationale, il a été très difficile pour la FAE de déterminer le rôle qui lui était dévolu dans cette campagne, ainsi que les attentes de l'UNES à cet égard. Le résultat du vote (72,5% de NON), bien en deçà de celui escompté, fut une grande déception pour l'UNES et ses sections. Le déroulement de cette campagne permet de mettre en exergue les faiblesses structurelles de la faïtière nationale, ainsi que la nécessité d'entreprendre des réformes pour mettre en place un meilleur dialogue avec ses sections. Le Bureau de la FAE souhaite revenir ici sur les principaux problèmes rencontrés dans le cadre de cette campagne.

### **Problématique du financement**

La question du financement de cette campagne illustre la problématique de l'opacité des informations fournies par l'UNES à ses sections, ainsi que la tendance de la faïtière à adopter un mode de fonctionnement *top-down*.

Au mois de février 2015, soit quatre mois avant la votation, des discussions sur l'organisation de la campagne ont lieu, mais des incertitudes subsistent de la part de la FAE quant aux attentes de l'UNES. En effet, si elle était précédemment au stade de projet, les chambres fédérales n'ayant pas encore statué et fixé de date pour la votation, la campagne se préparait alors à entrer dans une phase plus concrète.

L'UNES prévoyait que la campagne se déroule à deux niveaux. Un premier niveau, national, était censé être piloté par l'UNES. Le second niveau, régional, était censé être piloté par les sections de l'UNES. Cependant, le lien entre les deux niveaux était très obscur. A cette période, la FAE s'est vue demander de prendre en charge la responsabilité du budget pour la campagne vaudoise (gestion du compte en banque et suivi du budget), ce qu'elle a dû refuser, par manque de temps et de ressources humaines. L'UNES a également demandé à la FAE d'élaborer une ébauche de budget pour la campagne vaudoise en prévision d'une séance de coordination avec les partenaires universitaires, syndicaux ou politiques. La FAE s'est exécutée, mais l'exercice s'est révélé très difficile en raison du peu d'informations en sa possession.

La situation en ce qui concerne les finances de la campagne était peu claire. L'UNES disposait d'un budget national, censé couvrir les « dépenses importantes », à savoir le graphisme de la campagne, les flyers, les affiches et des « gadgets », à savoir des sacs en toile aux couleurs de la campagne. L'UNES s'engageait donc à mettre du matériel de campagne à disposition des comités locaux, mais ceux-ci étaient fortement incités (voir document en annexe) à gérer leur propre budget, destiné à mener des actions concrètes avec les partenaires locaux. En d'autres termes, dans les cantons possédant une université, l'UNES souhaitait la mise en place de comités régionaux, gérant des budgets – séparés de celui de l'UNES – issus de la récolte de fonds auprès des partenaires locaux et destinés à des actions concrètes sur le terrain.

Pour le budget vaudois, le montant de CHF 6'000.- environ a été récolté auprès des partenaires, ce qui a permis l'impression de flyers au design « local » ainsi qu'une annonce dans le journal *24 Heures*. La question de la contribution effective de l'UNES à la campagne locale est restée longtemps en suspens : les sections ne semblaient initialement pas pouvoir espérer de soutien financier de l'UNES – et ce malgré leur contribution financière importante à la campagne – et la communication à ce sujet restait lacunaire. Ce n'est que tardivement dans la campagne que l'UNES a enfin transmis à ses sections un document présentant les directives pour obtenir un soutien financier. La FAE a dès lors demandé à l'UNES de financer des annonces dans les journaux locaux. Même si l'UNES a accepté, ces annonces ont été réalisées par Aurélie Potocki, membre du Bureau de la FAE, dont le travail a été défrayé par la FAE.

En résumé, la participation de la FAE au financement de la campagne s'est montée à CHF 30'000.- sur les années 2013-2014 et 2014-2015, à raison de 15'000.- par année comptable (en sus des cotisations ordinaires de la FAE à l'UNES). Mais ce montant ne comprend pas les heures de travail effectuées par la secrétaire générale (ci-après SG) et les membres du Bureau de la FAE ayant œuvré par rapport à cette initiative, à savoir : Laia Soler (dont c'était le seul dossier durant ses 6 mois d'activité au Bureau), Margherita Piacentini, Aurélie Potocki, ainsi que les co-président-e-s de l'époque Flora Garcin, Marc Wuarin et Francisco Da Cruz Sousa Martins.

En dépit de cela, l'UNES a lancé un nouvel appel au financement en cours de campagne, auquel la FAE n'a pas répondu en raison du montant très important déjà investi. Cette décision a suscité une réaction assez négative de la part de l'UNES et de plusieurs de ses sections. A noter que tout au long de la campagne, la FAE a constaté une logique de mise en compétition des sections quant à leur contribution en termes financiers.

### **Communication défailante**

Plusieurs problèmes liés à la stratégie de communication de l'UNES (tant interne qu'externe) ont été relevés au cours de la campagne.

Par exemple, lors de la découverte du graphisme des flyers de l'UNES dans un envoi en date du 10 février 2015, la FAE a appris que ceux-ci avaient déjà été envoyés à l'impression, sans que les sections aient été consultées au préalable.

La FAE est alors la seule section à constater que la version française comportait une faute et quelques formulations maladroitement. Elle en a immédiatement informé l'UNES, qui réussit *in extremis* à contacter l'imprimeur et corriger immédiatement la faute. L'UNES a ensuite annoncé ne pas pouvoir prendre en compte les autres corrections, car les flyers étaient déjà en cours d'impression.

Un autre exemple illustrant la problématique de transmission des informations est la journée de lancement officielle de la campagne. En effet, l'UNES souhaitait organiser une journée avec plusieurs actions coordonnées dans les cantons universitaires pour marquer le lancement de la campagne. Cependant, l'UNES n'a pas été assez claire au niveau du déroulement des actions, a changé plusieurs fois la date du lancement de la campagne, rendant l'organisation d'actions du côté de la FAE assez compliqué.

Un troisième exemple de communication interne défailante est l'épisode de la création d'un formulaire *Google Forms* destiné à récolter les témoignages (anonymes ou non) d'étudiant-e-s vis-à-vis des bourses d'études. En effet, cette méthode de récolte de témoignages – l'UNES ayant demandé à ses sections de se charger de trouver des personnes acceptant de témoigner sur les problèmes rencontrés avec le système des aides à la formation en vigueur – initialement créée par la FAE a rapidement séduit l'UNES, qui a demandé à la FAE de pouvoir reprendre le

concept du sondage pour l'utiliser au niveau national. La FAE a accepté et leur a transmis tous les éléments nécessaires. A noter cependant que l'UNES a par la suite omis de préciser que cette idée ne venait pas d'elle.

### **Répartition des rôles et organisation**

Il n'a jamais vraiment été clair durant la campagne de quelle latitude la FAE disposait, alors que les responsabilités que l'UNES a demandé aux personnes travaillant sur l'initiative d'endosser étaient conséquentes.

Dans le document que l'UNES a transmis à ses sections, fruit du travail de l'agence de communication zurichoise qu'elle a mandatée pour élaborer un « concept de campagne », il est précisé que « L'UNES en tant que petite association, connue principalement des milieux spécialisés dans la politique de la formation, souhaite mener la campagne et coordonner les partisans de l'initiative tout en restant en retrait. N'ayant pas besoin de se profiler publiquement comme un parti politique, l'UNES ne souhaite pas forcément être en première ligne pour le débat auprès du large public. ». Dans les faits, le Bureau de la FAE a surtout pu constater une logique très *top-down*. Des directives de l'UNES étaient transmises au compte-goutte, celles-ci se contredisant parfois d'une semaine à l'autre. La position de la FAE par rapport aux partenaires internes à l'UNIL (associations facultaires) et externes (partis politiques et syndicats) a dès lors souffert d'un manque de cohérence. Les tentatives de coordination entre les organismes participant à la campagne locale ont de ce fait peu été couronnées de succès.

Les derniers mois ont été très difficiles, notamment en raison des responsabilités croissantes de la SG de la FAE, à qui il est demandé de gérer toutes les demandes de fonds aux partenaires locaux pour l'élaboration d'un flyer (par Aurélie Potocki, membre du Bureau de la FAE), ainsi que de réceptionner les logos, etc.. Les distributions desdits flyers n'ont pas eu le succès escompté, et l'équipe de la FAE (Laia Soler, Oliia Marincek, Margherita Piacentini et Aurélie Potocki) a fini épuisée et frustrée. A l'issue de la campagne, le sentiment qui primait était le soulagement.



En ce qui concerne la problématique du recours de l'UNES contre l'AGEF, les points suivants ont été relevés par le Bureau:

## **Recours contre l'AGEF : un exemple de logique *top-down***

### **Résumé et historique**

*La procédure de recours interjeté par l'UNES est actuellement pendante à l'encontre de l'AGEF (Association Générale des Etudiant-e-s de Fribourg) concernant la cotisation de membre / qualité de membre à l'UNES de l'AGEF.*

Le 4 décembre 2015, suite au recours interjeté par un étudiant (en date du 8 novembre 2014) de l'Université de Fribourg concernant la décision conditionnelle de sortie de l'AGEF de l'UNES (prise le 23 octobre 2013) liée à une augmentation de sa cotisation, la Commission de recours de l'AGEF donne raison au recourant.

Le 19 janvier 2016, l'UNES et un-e étudiant-e de l'AGEF recourent contre la décision de la Commission de recours de l'AGEF auprès de la Commission de recours de l'Université de Fribourg.

Lors de la séance du comité législatif du 27 janvier 2016, l'UNES a annoncé avoir déposé ce recours et a demandé à ses sections de se prononcer sur le maintien ou le retrait de son recours à l'encontre de l'AGEF.

L'AD de la FAE durant sa séance du 21 mars 2016 s'est prononcée contre la décision d'interjeter recours.

Le 30 mars 2016, le comité législatif de l'UNES a décidé de maintenir ledit recours, contrairement au souhait de l'AD de la FAE.

### **Incompatibilité avec les statuts de l'UNES**

Dans ses statuts de 2014 (actuellement en vigueur), l'UNES précise les attributions de chacun de ses organes. L'art. 19 let. k desdits statuts énonce que : « L'assemblée des Délégué-e-s règle en définitive toute affaire que les Statuts ou les règlements de l'UNES n'assignent pas à un autre organe. ». L'art. 27 desdits statuts, qui traite des devoirs et compétences du Comité législatif, ne fait nullement mention de la possibilité pour cet organe de « ratifier » une décision de poursuivre en justice. La « ratification » opérée le 30 mars 2016 par le Comité législatif apparaît contraire à l'art. 19 let. k *cum* art. 27.

De plus, l'art. 2 al. 6 desdits statuts affirme que : « L'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières. ». Le fait d'interjeter recours même avec l'accord de l'AGEF, semble violer l'autonomie des sections. La FAE estime qu'interjeter recours suite à une sortie de l'UNES, n'appartient qu'aux étudiant-e-s de la section sortante.

### **Le recours du point de vue matériel**

#### ***Concernant la forme***

La structure du recours interjeté par l'UNES souffre de plusieurs « malfaçons ». En effet, il est clair que celui-ci n'a pas été écrit par un juriste de langue maternelle française. La structure ainsi que les termes employés sont très éloignés des standards francophones. L'utilisation d'un paragraphe « Moyen de preuve » après chaque paragraphe de grief et l'utilisation du terme « éventuellement » devant certains griefs sont incompatibles avec l'écriture juridique.

### **Concernant le fond**

Le grand nombre de griefs présentés dans le recours amoindrit les quelques arguments pertinents. Pire, il donne au recours dans sa globalité un caractère sibyllin. Un tel amateurisme, dans la sphère juridique, est difficilement tolérable. Sur les six griefs invoqués, seule l’invocation du principe *lex posterior derogat legi priori*, est pourvu d’une chance de succès. Pourtant celui-ci est invoqué avec le terme « éventuellement ».

### **Conclusion**

En n’ayant pas consulté ses sections avant d’interjeter recours, l’UNES semble avoir agi en contradiction avec ses statuts. Par ailleurs, il apparaît que l’UNES n’a pas utilisé l’organe approprié pour « ratifier » une telle décision.

De surcroît, si la décision d’interjeter recours n’avait pas été ratifiée, l’UNES aurait dû retirer son action, ce qu’il l’aurait condamnée à payer les frais de justice (sans que l’autorité de jugement n’ait pu se prononcer sur le fond). Une telle méthode obligeait donc les sections à ratifier ladite décision de l’UNES sous-peine de perdre l’investissement de départ (frais juridiques et judiciaires).

Enfin, les erreurs manifestes de traduction présentes dans le recours ainsi que la faiblesse de l’argumentaire ce celui-ci ne se prête pas à l’exercice qu’est l’action judiciaire.

A la vue des éléments susmentionnés, le Bureau de la FAE désapprouve le comportement de l’UNES qui est à bien des égards contraire à nos valeurs.

*En ce qui concerne les statuts de l'UNES, le Bureau a relevé les points suivants :*

## **Statuts de l'UNES : éléments problématiques**

Tout d'abord, à l'art. 2, l'UNES précise se vouloir « neutre en ce qui concerne la politique partisane ». Cependant, de son propre aveu, l'UNES cultive des liens avec les lobbyistes à Berne.

Dans le même article, à l'al. 6, il est fait mention du fait que « l'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières ».

Malheureusement, le « soutien » de l'UNES dans le cadre de l'initiative sur les bourses d'études s'est surtout résumé à donner des directives très larges et souvent opaques à ses sections, ainsi qu'à faire reposer en bonne partie le travail sur ces dernières. Il faut également relever qu'en plus le coût de cette initiative s'est révélé très important pour la FAE (CHF 30'000.- sur deux ans, sans compter l'engagement en termes de temps pour le Bureau et le secrétariat de la FAE), pour un résultat décevant. Quant à la question du respect de l'indépendance, outre l'exemple du recours de l'UNES contre l'AGEF, le fait d'imposer un programme, comme cela a pu être le cas dans le cadre de l'initiative sur les bourses, semble incompatible avec une telle affirmation. Enfin, le fait que lors de la séance du comité législatif du 27 janvier 2016, une partie du bureau de l'UNES ait souhaité prendre position vis-à-vis de l'initiative de mise en œuvre de l'UDC en tentant de convaincre de façon très agressive ses sections, est hautement problématique.

Si l'on se penche sur les types d'organisations estudiantines pouvant prétendre à la qualité de membre de l'UNES, on constate que l'art. 8 let. a des statuts stipule que les « Etablissements d'enseignement supérieur qui jusqu'ici ne jouissent pas du statut de Haute Ecole ». Ainsi, une association provenant de tout type d'établissement d'enseignement supérieur pourrait prétendre à ce titre, sous réserve des autres critères d'admission. L'on peut dès lors s'interroger sur les conséquences sur les universités de la tendance amorcée il y a plusieurs années par l'UNES de recruter de plus en plus large.

Toujours dans le cadre de l'adhésion à l'UNES, l'art. 10 let. b prévoit de toutes les association estudiantines souhaitant rejoindre l'UNES qu'elles « soient neutres en ce qui concerne la politique partisane ». Il est intéressant de noter que si l'UNES exige ceci de ses (futures) sections, elle peut quant à elle se permettre d'entretenir des liens avec les lobbys (cf. art. 2 des statuts). Il est tout aussi intéressant de relever qu'une demande d'adhésion de la CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs, UNIGE) a été déposée et sera soumise au vote à la 166<sup>e</sup> Assemblée des Délégué-e-s de l'UNES, qui aura lieu du 22 au 24 avril 2016 à Berne. La neutralité de cette structure est cependant toute relative.

A l'art. 14 al. 1 de ses statuts, l'UNES précise le devoir d'information qu'ont ses organes envers ses sections : « Les organes de l'UNES doivent échanger sans restriction toute information sur leurs activités. Tous les documents et toutes les réunions sont ouverts aux membres du Comité Législatif. Une exception à ce principe peut être faite pour assurer la protection des données personnelles. ». Malgré les demandes de la FAE et le fait qu'elle ait investi des fonds pour les traductions, à l'heure actuelle, il est toujours impossible d'obtenir l'ensemble des documents en français. La FAE se demande dès lors s'il y a une réelle volonté de l'UNES de respecter ce devoir d'information ou s'il faut assimiler cette situation à du formalisme excessif. Cette problématique dépasse cependant la simple question linguistique, puisque dans le cas du recours contre l'AGEF, tout comme pour l'adhésion de la CUAE, les sections n'ont été informées de ce qui avait été entrepris que très tardivement – dans le cas du recours contre l'AGEF,

seulement après le dépôt dudit recours.

A noter enfin que l'alinéa 2 du même article prévoit une mise à disposition en ligne des documents relatifs aux séances – particulièrement les procès-verbaux – ce qui n'a, à notre connaissance, jamais été réalisé, hormis pour les Assemblées des Délégué-e-s de l'UNES.

Dans l'art. 31 al. 1, relatif au quorum du comité législatif, alors que l'UNES considère que ses langues sont le français, l'allemand et l'italien, elle évoque ici deux régions linguistiques seulement : « Le Comité législatif peut prendre une décision lorsqu'au moins un tiers des sections de même que deux régions linguistiques sont représentées. ». Cela implique dès lors que des décisions peuvent être prises en l'absence d'une des trois régions linguistiques potentiellement représentables. Par ailleurs, à l'al. 3 de l'art. 34 il est spécifié que « Le comité exécutif se constitue lui-même », ce qui dénote d'une approche très *top-down*.

L'art. 40 définit que « La Commission de Contrôle se compose de trois personnes, lesquelles sont membres d'une association membre ou d'anciens membres actifs au sein de l'UNES ». Ainsi, la structure même de l'UNES permet à un petit nombre de personnes de conserver les rênes du pouvoir, même après leur départ d'un autre organe de l'Union.

Cette observation est illustrée une fois de plus par l'art. 41, qui spécifie que pour les membres de la Commission de contrôle (CdC), « La réélection est possible » – sans donner davantage de précisions sur une éventuelle limite au nombre de mandats.

*En ce qui concerne les finances de l'UNES, le Bureau a relevé les points suivants :*

## **Finances de l'UNES : manque de transparence**

L'analyse de la situation financière de l'UNES (sur la base des documents mis à disposition en prévision de la 166<sup>e</sup> AD de l'UNES, organisée du 22 au 24 avril 2016 à Berne) a mis en évidence plusieurs points problématiques. Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que le règlement des finances 2014 en vigueur est relativement opaque. Tous les fonds présentés dans ce règlement manquent de clarté quant à leurs utilisations et applications. Il est très compliqué de comprendre le rôle de ces fonds avec la seule aide du règlement des finances.

De surcroît, le Bureau de la FAE constate que l'UNES semble parfois ne pas respecter ledit règlement. En effet, l'on retrouve des postes dans le Bilan comme le fond d'investissement et le fond Social, qui devraient pourtant être soldés à la fin de l'année, selon l'art. 6 al. 5 « Si le fond social présente, après la compensation avec les amendements acceptés, un solde positif, celui-ci sera transféré entièrement, dans le cadre du bilan annuel (compte de fonds), dans le fond « Information & actions », si l'AD n'en décide pas autrement » et art. 10 al. 6 « Le fond d'investissement sert au financement d'investissement, de crédits additionnels ou autre frais non prévus dans le budget de base. S'il devait rester un montant dans ce fond à la fin de l'exercice comptable, il serait versé au fond « Information & actions », respectivement. Par ce fait, ils ne devraient plus figurer au bilan. Le Bureau constate un autre non-respect du règlement en ce qui concerne la répartition du bénéfice évoquée à l'art. 10, al. 4. Ce dernier prévoit que le 50% du bénéfice soit reversé à la réserve générale si cette dernière est plus élevée que 100'000.- CHF, condition réalisée à la fin de l'exercice 2014. Etant donné que l'exercice 2014 s'est terminé sur un bénéfice, il devrait s'en suivre une augmentation des réserves générales. Cependant, les réserves générales n'ont pas été touchées lors de l'exercice 2015 laissant les réserves au niveau de l'exercice 2014.

De plus, selon les informations fournies par l'UNES, un prêt a été octroyé en 2012 à la librairie bernoise Bugeno (Studentische Buchgenossenschaft Bern) d'un montant de CHF 34'000.-. Bugeno est une librairie étudiante autogérée à but non lucratif, présente en ville Berne uniquement. Selon les informations dont dispose le Bureau de la FAE, aucun signe de remboursement n'a été observé jusqu'ici.

En outre, le fait que la faïtière nationale octroie un prêt à une coopérative présente dans une seule ville, financé par la totalité des étudiant-e-s suisses n'est pas sans poser problème. En effet, le Bureau de la FAE considère que ce serait tout au plus le rôle de l'Université de Berne, qui est une section de l'UNES, mais en aucun cas celui de l'UNES même.

A noter également qu'après analyse, le compte de résultat 2015 paraît incomplet. Aucune dépense pour l'initiative sur les bourses d'études n'apparaît clairement, alors que 2015 était l'année de la votation. En regardant de plus près les dépenses, l'on remarque que la majorité des dépenses concernent le fonctionnement de l'UNES (loyer, salaires, AG, téléphone, assurances), ce qui pourrait être interprété comme une tendance à la bureaucratie. De plus, la section A.0 « Recettes/ Dépenses Hors Fonctionnement » est incompréhensible de par sa présentation.

Le Bureau de la FAE considère que pour une association à but non-lucratif, avoir des réserves représentant 50% du passif est exagéré. Les montants demandés lors des cotisations, en particulier dans les cas de sursis de paiement, et plus globalement la manne en possession de l'UNES semblent beaucoup trop importants par rapport aux seuls projets en cours, que sont le

« projet HES » et le « projet perspective-étude », ainsi que le peu d'activités entrepris par cette dernière. Le « projet HES » vise à développer des associations représentatives au sein des HES. Le « projet perspective et étude » vise à permettre aux réfugié-e-s de pouvoir suivre un cursus universitaire en Suisse. Le montant dépensé durant l'exercice 2015 pour ces deux projets sont, respectivement, CHF 43'699.30 et CHF 3'506.30.

Les sections sont néanmoins sollicitées pour prendre part à la politique financière de l'Union, par le biais de la Commission des Finances de l'UNES (COFI). Malheureusement, dans cette commission, la question de la traduction est hautement problématique. Durant les séances de la COFI, les discussions se font en allemand et les personnes francophones sont invitées à lever la main si elles ne comprennent pas ce qui se dit. Si des tentatives de traduction en temps réel sont faites par les membres de cette commission possédant une maîtrise toute relative de la langue de Molière, cette traduction reste trop générale et simplifiée à l'extrême. Enfin, due à la faible disponibilité des documents relatifs à la COFI, la préparation de cette dernière est donc mise à mal.

Tous ces points semblent conforter l'idée que l'UNES manque de transparence envers ses propres sections. En effet, il est souvent compliqué pour les représentant-e-s de comprendre comment est utilisé l'argent, fourni par les sections via les cotisations, par l'UNES. Lors des séances de la COFI, les explications ne sont que vagues et ne permettent pas de mieux comprendre l'utilisation de cet argent. D'autre part, la FAE regrette que les informations financières ne soient pas rendues publiques, via le site internet par exemple. Cette idée fut proposée à la COFI qui l'a décliné au motif de potentielles tensions avec les partis politiques et le système de lobbying.

*Concernant le problème des traductions, les points suivants ont été relevés par le Bureau:*

## **Traductions : un fondement négligé**

La problématique des traductions préoccupe la FAE depuis longtemps dans le cadre de ses relations avec l'UNES. Ce n'est que récemment que les événements ont connu une nouvelle tournure, avec des demandes plus insistantes de la part de la FAE à l'UNES. En effet, la grande majorité des personnes intervenant dans les structures de l'UNES – membres de l'exécutif ou représentant-e-s des sections dans les différentes commissions – sont de langue maternelle suisse-allemande et disposent d'une maîtrise limitée du français. Cette situation n'est pas sans poser problème pour les Romand-e-s, puisque les pratiques de l'UNES en termes de traduction laissent souvent à désirer. Il s'agira donc ici de revenir sur les éléments problématiques relatifs à la question linguistique.

Selon l'art. 5 des statuts de l'UNES, « les langues de l'association sont le français, l'allemand, et l'italien », ceci afin de se conformer à la présence de l'Union dans les différentes zones linguistiques suisse. Cependant, il s'avère que les statuts eux-mêmes ne sont rédigés qu'en allemands et en français et que l'italien a été mis de côté.

De plus, selon l'art. 14 des statuts, « tout document de travail rentrant dans le cadre d'un groupe de travail, d'une commission thématique ou d'un Comité législatif, et en particulier les procès-verbaux, devront présenter une version synthétique au moins en allemand et en français ». Dans les faits, il arrive souvent que certains papiers soient écrits dans une seule langue. Il est très fréquent aussi que certains procès-verbaux soient écrits à moitié en français et à moitié en allemand, selon la langue utilisée lors des différentes interventions.

La traduction simultanée lors de séances des commissions et/ou d'assemblée des délégué-e-s (ci-après AD) de l'UNES n'est le plus souvent pas garantie. Et si traduction il y a, sa qualité ne s'avère souvent pas assez bonne pour permettre aux personnes non germanophones de bien comprendre les débats. Cette problématique a de nombreuses fois été évoquée au bureau de l'UNES ainsi qu'à la direction de l'UNES. Vu le manque de réaction de la part de l'exécutif de l'UNES, ce problème de traduction est devenu central.

Lors de la 165<sup>e</sup> AD de l'UNES, qui s'est déroulée du 20 au 22 novembre 2015 à Brugg, les représentant-e-s de la FAE ont réussi à faire passer une motion afin d'augmenter le budget alloué aux traductions de CHF 1'500.-, en plus du budget initial prévu par l'UNES de CHF 5'000.-, soit 30% d'augmentation. Cependant, cette augmentation ne sera que ponctuelle pour l'année 2016, car l'argent permettant cette augmentation vient de la part l'excédent de l'Initiative sur les Bourses d'Etudes rendu à la FAE. En parallèle, le Bureau de l'UNES avait déposé un amendement afin d'allouer la totalité de la part de l'excédent revenant à l'UNES au poste « traductions », soit 6300.- environ. La CdC a invalidé la motion car elle estimait que celle-ci était contraire au règlement des finances. Cette somme a finalement été reversée au poste « informations & actions ». Ils ont ensuite expliqué à la FAE que la seule solution aurait été de déposer une motion non plus à l'AD mais au comité législatif. Il s'agit une fois de plus d'un exemple de formalisme excessif.

Une traduction systématique et de qualité de toutes les communications de l'UNES envers ses sections devrait être un principe de base. Or, la FAE a trop souvent perdu en temps et énergie à simplement s'assurer de bien comprendre les informations émanant de la faîtière nationale. Cet objectif de bonne communication est le prérequis à toute forme de position commune.

Les éléments suivants sont ressortis d'un contact avec deux autres sections de l'UNES ayant entamé un processus de sortie (ayant abouti ou pas) :

## **Processus de sortie de l'UNES : témoignages de l'AGEPoly et la skuba**

Dans le cadre de ses réflexions au sujet de sa relation avec l'UNES, la FAE a pris contact avec les associations représentatives des étudiant-e-s de l'Université de Bâle, ainsi que de l'EPFL, ces deux associations ayant chacune entamé un processus (ayant abouti ou pas) de sortie de l'UNES.

À la question de savoir quels étaient **les points de tension durant leur appartenance à l'UNES et comment elle qualifiait ses relations avec l'UNES au moment de la formulation de sa décision de sortie**, la skuba répond que bien qu' « au moment de la sortie, la relation avec l'UNES ait été bonne, la situation financière de la skuba se trouvait être le point principal de tensions ». En revanche, à la question de savoir quelles étaient les raisons de sa sortie de l'UNES et quels étaient les points de tension durant son appartenance à l'UNES, l'AGEPoly a répondu que les dissensions se déclinaient en « 3 axes majeurs : 1. Désaccord sur le fond : Prises de positions qui dépassaient le cadre de la politique étudiante (par exemple : *financer l'avortement est une affaire privée*) et l'utilisation des blogs UNES était également douteuse en terme de positionnement ; 2. Problèmes humains : L'AGEPoly a toujours eu beaucoup de mal à trouver assez de personnes pour s'investir correctement dans toutes les structures de l'UNES. Que ce soit les commissions ou à la direction, nous n'étions quasiment jamais présents, et donc sous-représentés ; 3. Problèmes financiers : l'UNES coûtait bien trop cher pour ce qu'elle apportait, notamment lorsqu'on cumule les autres problèmes ».

Pour les éléments ayant trait au processus décisionnel, à savoir **les organes (vote du législatif, décision de l'exécutif,...) ayant été sollicités pour fonder leur décision de sortie**, la skuba a répondu que si « la décision a été prise par le législatif, il y a également eu une demande de votation estudiantine via laquelle les étudiants ont exprimé leur refus de sortir de l'UNES. À l'interne les avis divergeaient fortement ». Du côté de l'AGEPoly, la décision de sortie s'est effectuée en « deux grandes étapes législatives : 1. Dépôt d'une motion *sortie de l'UNES* lors de l'AG. Ce dépôt de motion a fait suite à de nombreux débats internes au sein du comité, principalement via les responsables politiques. Cette motion a été débattue longuement en AG (L'UNES était présente et a pu s'exprimer) et a fini par être amendée. Elle a mené à la création d'un GT (9 personnes votées en AG : 5 externes au comité de direction AGEPoly, 2 responsables politique en poste et 2 responsable politique tout juste élus pour août 2014) chargé d'étudier et de trancher définitivement la question ; 2. Réunions du groupe de travail à deux reprises. La décision finale exprimait le souhait de devenir *membre associé* de l'UNES et, si ce n'était pas possible, de quitter l'UNES. La décision a été longuement débattue en interne. Initialement voulue par le comité, le retrait a été finalement porté par des membres externes. Suite à l'AD de l'UNES, le comité de l'AGEPoly pensait qu'on pouvait peut être encore tenter quelque chose. Les aspirations contraires se sont pleinement exprimées lors de l'AG, où un débat utile bien que trop long a eu lieu. Devant la complexité du sujet, la décision a été prise de créer un GT chargé d'étudier le sujet de manière approfondie, puis de prendre une décision au nom de l'AG. La décision du GT a été prise à 7 voix contre 2. Le sujet n'a plus jamais été débattu après, le processus de sortie a été enclenché, selon la volonté du GT, et donc de l'AG. La décision de l'UNES a été de refuser le titre de membre associé, résultant en une sortie de l'AGEPoly ».

**Durant le processus décisionnel qui a abouti à sa sortie, les relations entre l'AGEPoly et l'UNES** se sont déroulées comme suit : « 1. l'AGEPoly a averti l'UNES qu'elle songeait à partir



environs 2 semaines avant une AD (mai 2014). Cette AD avait lieu environ une semaine avant l'AG de l'AGEPoly où la décision serait votée. L'AGEPoly a expliqué à l'UNES quels étaient ses problèmes et qu'elle utiliserait le déroulement de cette AD pour renforcer/modifier sa décision de sortir le cas échéant ; 2. Plusieurs discussions ont eu lieu avec la direction de l'UNES avant l'AD, sans résultat ; 3. La potentielle sortie de l'AGEPoly n'a pas été directement évoquée lors de l'AD même si elle a sûrement influencé plusieurs discussions ; 4. Suite à l'AD, l'AGEPoly a officiellement invité l'UNES à venir se présenter/se défendre lors de l'AG, ce qu'ils ont fait. Lors de cette AG, la décision a été prise de créer le GT ; 5. L'AGEPoly leur a officiellement annoncé la décision de son GT en juillet 2014, et l'UNES a débattu en interne de la possibilité ou pas que

l'AGEPoly devienne membre associé. La réponse fut négative, entraînant la sortie au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 ; 6. L'AGEPoly est allée à l'AD de novembre 2014 (elle était alors toujours membre, et même, c'était la bonne chose à faire) présenter sa décision et l'expliquer au reste de l'UNES. Paradoxalement, lors de cette AD, pour la première fois depuis 6 ans, nous avons présenté et fait élire une membre AGEPoly à la direction de l'UNES ».

À la question de savoir quelle a été leur **appréciation sur le comportement de l'UNES vis-à-vis de la décision de sortie**, la skuba répond qu'elle a été « plutôt mauvaise ». . Du côté de l'AGEPoly, les réactions ont été contrastées : « 1. Si plusieurs associations ont ouvertement pris en grippe l'intention de sortie, d'autres, au contraire, l'ont soutenue ; 2. avec l'UNES, les relations ont été tendues dès la départ. Néanmoins, après le changement de la direction voté à l'AD, et une décision de changer d'interlocuteurs, les rapports se sont nettement améliorés et sont devenus respectueux, voire même cordiaux ; 3. Une fois la décision votée, la plupart des membres de l'UNES, ainsi que sa direction, se sont montrés respectueux (...) Ce qui a abouti à l'élection d'une membre AGEPoly à la direction de l'UNES. Lorsque l'on a annoncé que l'on allait laisser à notre AG le choix de sortir de l'UNES ou d'y rester, certaines personnes haut placées de l'UNES n'ont pas caché leur mépris et leur haine. À partir de là, certains membres du comité et certaines sections ont eu une attitude similaire, alors que d'autres étaient beaucoup plus corrects et recherchaient plutôt le consensus ».

Concernant **les avantages et les inconvénients d'une sortie**, dans le cas de la skuba, deux avis se sont opposés à l'interne. D'une part, le conseil d'administration affirmait ne pas vouloir représenter conjointement les étudiant-e-s au niveau de la politique universitaire et nationale. Selon eux, l'UNES a pour tâche de représenter les intérêts des étudiant-e-s au niveau national et international, de soutenir les fédérations des associations des étudiant-e-s lors de problèmes et opérations exceptionnelles, ainsi que de permettre l'échange entre les fédérations des associations des étudiant-e-s. D'autre part, les partisans de la sortie déclaraient vouloir arrêter de « jeter 50'000.- par année par la fenêtre ». En effet, l'argument avancé était que les difficultés financières de la skuba l'empêchaient déjà fonctionner correctement et cela ne ferait que s'aggraver si d'autres cotisations devaient être payées à l'UNES durant les années à venir : la défense des intérêts des étudiant-e-s de l'Université de Bâle ne serait donc plus assurée. De plus, ces personnes avançaient également que si la skuba versait chaque année une cotisation conséquente, elle recevait peu de contre-prestations. De l'analyse du bilan, il ressortait aussi que les cotisations servaient principalement à payer les salaires des membres du bureau de l'UNES sans que la skuba puisse en tirer un quelconque avantage, sa qualité de membre à l'UNES ne lui apportant dès lors aucune valeur ajoutée. Au niveau des avantages, l'AGEPoly mentionne pour sa part « le report financiers sur les subventions aux associations, le focus du pôle politique sur les sujets en interne, ainsi que l'autonomie complète sur les prises de positions ». L'AGEPoly n'évoque aucun désavantage à sa sortie mais mentionne que ses

membres craignaient « d’être isolés lors de sujets politiques d’ordre fédérale (par exemple : les taxes d’études). Mais l’UNES a décidé de travailler avec l'AGEPoly malgré sa sortie. La présence de son association sœur, le VSETH [l’association représentative des étudiant-e-s de l’Ecole polytechnique fédérale de Zurich], dans l’UNES lui assure un lien, même indirect, avec l’institution ».

Depuis le résultat du référendum étudiant, qui a abouti à la conservation du statut de membre de l’UNES, la skuba décrit ses **relations avec l’UNES** comme s’étant « intensifiées. De plus, aujourd’hui la skuba est mieux intégrée et la participation est élevée. La skuba aspire également à développer la coopération avec d’autres universités et hautes écoles. En outre, le conseil des étudiant-e-s a fondé une nouvelle commission traitant des affaires de l’UNES ». **Les relations avec l’UNES depuis la sortie** de l'AGEPoly sont pour leur part assez bonnes puisque « l’UNES travaille avec l'AGEPoly sur le sujet de la hausse des taxes d’études (le VSETH également). L'AGEPoly est invitée à participer aux AD (...) Concernant les autres universités, l'AGEPoly est principalement en contact avec le VSETH et la FAE ». Ainsi, dans l'ensemble, l'AGEPoly se sentait « peu représentée dans l'UNES, en partie à cause de notre manque de présence. Tant que l'AGEPoly restait dans la même pensée unique que tout le monde et qu'elle ne faisait que s’envoyer des fleurs parmi, elle était écoutée sans trop de problème (encore que son influence était relativement réduite). Dans les débats, elle se retrouvait relativement souvent isolés avec le VSETH (souvent aussi romands versus suisses allemands) ».

En ce qui concerne **la représentation nationale**, la skuba pense qu'elle « s’est améliorée. Cependant l’UNES pourrait encore travailler sur ses compétences vis-à-vis de l’extérieur ». Selon l'AGEPoly, « la défense des étudiants au niveau national est nécessaire. De plus, il est extrêmement important de garder contact avec les autres associations d’étudiants. Dans un premier temps, il serait souhaitable d'entretenir des liens avec les autres associations d’étudiants en Suisse romande ainsi qu’avec le VSETH. Dans un second temps, l'AGEPoly se déclare favorable à une structure légère qui se focalise sur peu de problématiques mais apportant des solutions réelles. Une structure plus fédéraliste pourrait être intéressante. Par exemple, une séparation par région et qui élit chacun ses représentants afin de la représenter avec les autres régions pourrait être concevable ».

## Conclusion

La demande déposée par l'AEML, l'AESSP et le LAB fait écho aux réflexions menées au sein du Bureau de la FAE. En effet, les récentes expériences malheureuses dont il est question dans le présent rapport ont entamé la confiance de la FAE envers sa faîtière et révélé des divergences de conception.

C'est le premier constat auquel parvient le Bureau de la FAE à travers les exemples tels que le formalisme excessif constaté dans le cas de la RIE III, des difficultés en termes de coordination et de communication dans le cadre de l'initiative sur les bourses d'études et du plus récent cas du recours contre l'AGEF.

Il ressort également de ce dossier que l'UNES semble adopter une conception hiérarchique *top-down* dans la gestion de ses relations avec les sections qui la composent. Or, la faîtière a davantage besoin de ses sections que ces dernières n'ont besoin d'elle. Ce point apparaît clairement à travers une analyse des finances et des statuts de l'UNES, mais aussi du problème récurrent que représente la traduction.

*In fine*, le Bureau de la FAE estime qu'à l'heure actuelle, l'UNES ne parvient pas à endosser le rôle qu'elle estime lui être dévolu. En effet, la conception à laquelle adhère le Bureau de la FAE est que le rôle essentiel de l'UNES doit avant tout être de favoriser la communication entre ses sections. Si la demande lui est faite, elle se doit aussi de permettre des prises de position communes relatives à des sujets touchant à la défense des intérêts des étudiant-e-s. Le Bureau de la FAE estime cependant que souvent, à trop vouloir en faire, l'UNES néglige les fondamentaux.

Par ailleurs, si l'UNES peut constituer un tremplin pour de futur-e-s politicien-ne-s, il est essentiel que les programmes politiques personnels n'interfèrent pas avec la défense des intérêts concrets des sections représentées.

Le Bureau constate que l'appartenance de la FAE à l'UNES se révèle chronophage, énergivore et onéreuse. Un déséquilibre se fait sentir entre ce qui est investi par la FAE et le bénéfice qu'elle peut retirer de son appartenance à l'UNES. La remise en question régulière des liens entre la FAE et sa faîtière nationale n'est dès lors pas surprenante.

Enfin, une part d'inconnu subsiste en ce qu'advierait de la FAE dans le cas d'une sortie de l'UNES. Afin de tenter d'apporter quelques éléments de réponse à ce propos, le Bureau a recolté le témoignages de deux autres sections de l'UNES ayant récemment initié un processus de sortie – qui ait abouti ou non.

*A la demande de l'AEML, l'AEESP et le LAB, le Bureau émet ci-après son préavis concernant l'appartenance de la FAE à l'UNES :*

### **Préavis du Bureau de la FAE concernant l'appartenance de la FAE à l'UNES**

En l'état actuel, **le Bureau de la FAE est unanime dans son préavis favorable à une sortie de l'UNES.** Si la priorité de la FAE reste l'échelon local, le Bureau reste attaché à l'idée d'une représentation des intérêts étudiant-e-s aux niveaux cantonal et national. Cependant, le souhait de préserver une représentation nationale ne justifie pas de rester passif devant le fonctionnement actuel de l'UNES. D'autres modes de représentation sont également envisageables, qui ne se résument pas forcément à une structure lourde aux coûts importants.

Si l'AD de la FAE devait se prononcer sur une sortie de l'UNES, le montant avoisinant les CHF 60'000.- de cotisation annuelle serait libéré, impliquant dès lors de réfléchir à son bon usage. De nombreuses pistes existent, parmi lesquelles l'on peut citer le fait de réfléchir à un retour aux associations facultaires, mais aussi le fait de cotiser à un fonds commun pour des actions politiques (par exemple spécifique à la Suisse romande), l'augmentation de certains budgets, la diversification des types d'aides financières aux étudiant-e-s, ou encore l'augmentation des subventions aux associations, ainsi que le financement de la Commission d'aide aux recours étudiants (CARE).